

# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

ALGÉRIENS - CRA 9814 9806

## SCIENTIFIQUE ET CONJOINT (vie privée et familiale) – RENOUELEMENT

### Références réglementaires :

- Art. 6 3), 7 f) et 9 de l'accord franco-algérien.

### Conditions d'octroi :

- être titulaire d'un titre « scientifique » ou « vie privée et familiale » délivré en qualité de conjoint de scientifique ;

### Concerne uniquement les ressortissants

**algériens.** Les chercheurs d'une autre nationalité relèvent du titre de séjour « Passeport Talent - Chercheur »

- continuer à remplir les conditions de délivrance initiales ;  
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

## RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.

## PIÈCES À FOURNIR (ophotocopies)

- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire)
- Titre de séjour arrivant à expiration** (original et copie recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :  
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.  
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.  
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

## PIÈCES SPÉCIFIQUES POUR LE SCIENTIFIQUE

- Convention d'accueil pour chercheur étranger** : convention d'accueil souscrite avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur agréé à cet effet, attestant de sa qualité de chercheur ainsi que de l'objet et de la durée de son séjour en France.

## PIÈCES SPÉCIFIQUES POUR LE CONJOINT DE SCIENTIFIQUE

- Extrait d'acte de mariage** récent
- Certificat de résidence algérien délivrée au conjoint** (ou son récépissé en cas de dépôt simultané de la demande)

## ACCÈS À UNE CARTE DE SÉJOUR DE 10 ANS

CRA 1400 / 1512 / 1513

Sous réserve de ne pas constituer une menace pour l'ordre public :

- Après 3 années de séjour en France, sous réserve de justifier de ressources stables et suffisantes (CR 1400 – délivrée à l'appréciation du préfet)
- Après 5 années sous couvert d'un titre « vie privée et familiale » pour le conjoint (CR 1513)
- Après 10 années de séjour régulier en France (CR 1512)